



<http://gods.free.fr>

Niort, le 14 juin 2004

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Projet de parc éolien de la Gralière  
Mauléon – St-Amand/Sèvre  
Mairie de Mauléon  
Place de l'Hôtel de ville  
79700 MAULEON

**Objet :** Remarques du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres – Association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature - sur le projet de parc éolien de la Gralière (Mauléon – St-Amand/Sèvre).

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous voudrez bien prendre connaissance de nos remarques concernant le projet de parc éolien de la Gralière.

### 1. Analyse de l'état initial

Les documents concernant l'étude d'impact du projet de parc éolien de la Gralière comportent plusieurs défauts au regard de l'étude ornithologique et un vice de forme concernant les autres aspects de l'étude faune flore.

#### 1.1. Volet ornithologique

En ce qui concerne l'ornithologie et pour la période de reproduction, l'étude se borne à réaliser 6 points d'observation dont seulement 2 sur le site à proprement parlé pour un temps total d'observation de 90 minutes. Il est de ce fait peu étonnant qu'aucune espèce rare n'est été détectée. Par ailleurs, l'affirmation de faible densité (citée notamment page 10 du résumé non technique) n'est étayée par aucune comparaison.

Aucune recherche portant sur les espèces nocturnes n'a été réalisée. Celle-ci aurait sans doute permis de contacter au moins une espèce rare à l'échelle européenne : l'Oedicnème criard (*Burbinus oedicnemus*). Une courte visite sur le site réalisée le 11/06 à Mauléon pour prendre connaissance du dossier a permis à Xavier FICHET et Alain ARMOUET de l'observer effectivement sur le site même. C'est d'ailleurs le cas pour d'autres espèces d'intérêt patrimonial non répertoriées dans le dossier comme le Faucon hobereau, la Huppe fasciée ou le Gobemouche gris.

S'appuyant soit disant sur l'ornithologue Paul Géroutet, le document décrit le vol de parade de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) comme « lent, progressif, principalement effectué à la verticale au point de départ au sol du mâle, il est relativement « attentif » à l'environnement » (Cf. page 24 & 25 du résumé non technique). Hors Paul Géroutet dit lui qu'après un vol qui l'amène à une centaine de mètres de hauteur (...); il abaisse son vol en spirale puis, cessant de chanter, se laisse choir brusquement comme une pierre en refermant les ailes, et ne se reprend qu'à quelque distance du sol » (cf. Paul Géroutet – les passereaux – tome 1 – Ed Delachaux et Niestlé). CE comportement est finalement à risque dans un champ éolien. En dehors de cette traduction douteuse, il aurait été plus judicieux de choisir comme exemple l'autre espèce d'alouette présente sur

**Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)**

Hôtel de la Vie Associative - 12, rue Cugnot - 79000 NIORT

☎ : 05 49 09 24 49 - 📠 : 05 49 09 23 85 - E-mail : [gods@free.fr](mailto:gods@free.fr)



le site, en l'occurrence l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et pour citer cette fois-ci correctement P. Géroudet qui décrit le vol nuptial comme « décrivant des cercles et des spirales et parcourt ainsi une étendue assez vaste, pour revenir ensuite à son canton (...). L'Alouette lulu chante tôt à l'aube, tard le soir et même pendant les nuits clair de lune ». Hors cet oiseau est en fort déclin en Europe et figure à l'annexe I de la directive oiseaux de 1979.

Ces différents points constituent pour nous des erreurs graves et manifestes qui privent de fondement les conclusions de l'étude d'impact sur l'aspect ornithologique.

## 1.2. Volet faune-flore

Cette partie constitue un vice de forme. La réglementation des études d'impact impose au maître d'ouvrage de rechercher les couloirs de déplacements de la faune. La haie boisée qui traverse le site, est susceptible en effet de constituer un élément important du réseau de déplacement de la faune mammalogique. Hors rien n'a été fait dans ce sens, pas plus que la moindre recherche sur les plantes, les associations végétales, les habitats ou encore les autres groupes animaux (reptiles, chauve-souris par exemple).

## 2. Analyse des impacts du projet éolien de la Gralière

### 2.1. Phase travaux

L'analyse de la phase travaux doit porter sur trois chantiers différents :

- la construction des éoliennes
- la réalisation de l'aire de stationnement
- l'enterrement des lignes électriques et téléphoniques

Nous déplorons que pour ces trois actions **aucun calendrier d'intervention** n'est défini prenant en compte les cycles biologiques de la faune en général. Les impacts seront d'autant plus forts qu'ils seront réalisés en période de reproduction.

Les données insuffisantes pour l'avifaune eu égard à la faiblesse des méthodes employées et de la pression d'observation ainsi que l'absence de données pour la flore, les habitats et les autres groupes animaux, notamment les chiroptères ne permettent pas d'évaluer les impacts en phase chantier.

**Nous rejetons fermement** les termes employés page 82 du document étude d'impact « **Aucune richesse qualitative et quantitative d'intérêt patrimonial** » ou « **faible sensibilité avifaunistique en période chantier** » pour les raisons suivantes :

- les données sont très parcellaires : en une petite matinée de terrain (le 11/06/04), nous avons ajouté nombres d'espèces à la liste des oiseaux observés comme l'Oedicnème criard, le Faucon hobereau, la Huppe fasciée, le Gobemouche gris pour les plus remarquables. Nous avons comptabilisé une densité minimale de 5 mâles chanteurs d'Alouette lulu sur le site alors que l'étude ne mentionne que 2 contacts sur une zone nettement plus élargie.
- les oiseaux ne sont pas hiérarchisés en fonction de leur valeur patrimoniale alors qu'ils pourraient et devraient l'être : aucune ou très peu de références au statut de vulnérabilité des espèces : annexe I de la directive « oiseau », liste de vulnérabilité en France et en Poitou-Charentes. C'est le cas d'espèces comme l'Oedicnème criard, le Pic noir, le Busard St-Martin, le Milan noir, le Faucon hobereau, l'Alouette lulu, la Huppe fasciée, le Gobemouche gris
- L'absence de passage nocturne ne permet pas de mentionner les rapaces nocturnes ou des espèces comme l'Engoulevent d'Europe.



- les autres groupes animaux n'ont pas été recherchés et donc ne risquent pas de figurer dans une liste patrimoniale

Nous dénonçons l'analyse faite qui consiste à dire que les espèces arboricoles ne seront pas dérangées par la phase chantier. Le déploiement impressionnant des moyens nécessaires à l'installation du parc induira inévitablement des perturbations importantes (bruits, dérangements directs) sur les espèces nichant dans les arbres (bois et haies) ou les utilisant comme perchoirs ou refuge. De plus les espèces nichant au sol (Alouette lulu et Oedicnème criard, inscrit à l'annexe I de la Directive oiseaux) vont aussi désertir la zone si les travaux sont réalisés en période de nidification. Quant à l'enterrement des lignes électriques reliant le parc au poste source, leurs tracés et calendrier de travaux sont absents du document qui présupposent que leurs impacts sur les milieux et les espèces n'ont pas été étudiés, ce qui n'est pas acceptable dans un tel document.

## **2.2. Analyse des impacts en phase d'exploitation du parc éolien**

Nous dénonçons dans le dossier la sous-évaluation manifeste des effets d'un parc éolien sur les oiseaux, pour lequel il est dit qu'il n'existe aucun impact sur ce site. La littérature à ce sujet abonde de d'articles y faisant références. Cet aspect n'a donc pas été pris sérieusement en compte dans l'étude d'impact.

### **2.2.1. Impact direct : risque de collision**

Les oiseaux percutent les engins du fait de mauvaises appréciations du mouvement des pales, de la déstabilisation des masses d'air portantes ou à la suite de l'échec des manœuvres d'évitement.

Le risque de collision, même s'il apparaît en général minime dans de bonnes conditions de visibilité (en journée, sans pluie ni brouillard), existe et s'ajoute aux autres facteurs de mortalité des oiseaux (routes, lignes électriques...). Le site d'étude est sujet à un nombre significatif de jours de brouillard qui accentuera ce risque.

Ce risque doit s'apprécier également en fonction de la valeur patrimoniale des espèces utilisant le site d'étude, des effectifs et de l'attractivité de la zone.

Le bois situé au nord des Grandes Souches présente des essences très diversifiées (il contient notamment une belle hêtraie, ce qui représente une rareté régionale) et accueille d'intéressantes densités et espèces d'oiseaux comme les rapaces ou le Pic noir. Il constitue un site attractif pour toute l'avifaune environnante d'autant qu'il est relié par une haie très bien conservée à un autre bois situé au sud-ouest de la ligne des éoliennes (bois de la Gralière). Le site s'inscrit également dans une zone très riche en boisement dans un bocage très bien conservé où se rencontre une diversité et densité de rapaces remarquables (Buse variable, Bondrée apivore (An. I - D. Oiseaux), Milan noir (An. I - Directive Oiseaux), Busard St-Martin (An. I - Directive Oiseaux), Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Faucon hobereau). Les rapaces constituent le groupe d'oiseaux le plus affecté par les collisions avec les éoliennes (ROUX & al., 2002 - synthèse bibliographique de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – impact des éoliennes sur les oiseaux).

L'Oedicnème criard (An. I - Directive Oiseaux), de par ses déplacements crépusculaires et nocturnes présente un risque non négligeable de collision avec les éoliennes.

L'impact sur l'Alouette lulu (An. I - Directive Oiseaux) a été sous-évalué et son comportement accentue le risque de collision, comme cela est décrit par Géroutet « le mâle s'élève d'abord jusqu'à une certaine hauteur, puis se met à égrener ses strophes en décrivant des cercles et des spirales et parcourt ainsi une étendue assez vaste, pour revenir à son canton ».



Les grands migrateurs n'ont été pas mentionnés alors que le site est traversé par des Oies cendrées au moins, migration qui peut se dérouler la nuit.

Les risques de mortalité sur ce site ne sont donc pas négligeables en raison notamment des jours de brouillard, des densités de rapaces présentes, des comportements d'espèces menacées, de l'attractivité de la zone pour l'avifaune.

Le risque de collision pour les chauve-souris ne peut pas être apprécié dans l'étude puisque ce groupe comme tous les autres groupes animaux (hors oiseaux) n'ont pas été étudiés.

### **2.2.2. Impacts indirects : perturbations**

#### **- Dérangement humain : influence touristique**

Outre la présence d'équipe pour l'entretien et la maintenance du parc, la réalisation d'une aire d'accueil du public à proximité immédiate du bois des Grandes Souches entraînera un dérangement inévitable dans cet habitat très diversifié en essence arborée et donc actuellement très attractif pour l'avifaune. La proximité du Puy du Fou accentuera sensiblement ce phénomène.

L'aire d'accueil si elle doit perdurer, doit être déplacé d'au moins 500 m de cet endroit.

#### **- Surcoût énergétique et déviation des vols**

Les oiseaux migrateurs ou sédentaires adoptent souvent une stratégie d'évitement des éoliennes, notamment dans de bonnes conditions météorologiques, celle-ci se faisant surtout par les côtés des fermes éoliennes. Outre que cela entraîne une dépense énergétique accrue, qui joue donc sur leurs conditions physiques, cette stratégie peut entraîner les oiseaux vers d'autres obstacles tels que les lignes électriques, ici présentes à moins de 500 m de l'éolienne E4.

#### **- Dérangement direct du parc éolien**

Dans la littérature (ROUX & al., 2002), il est décrit que le dérangement causé par les éoliennes peut entraîner une diminution de l'aire de reproduction et de nourrissage, une baisse du nombre et de la densité des espèces, une chute du succès reproducteur. Une diminution des densités de population et du succès reproducteur sur un kilomètre autour des éoliennes a également pu être observée (ADEME, 1999 ; Thomas, 2000).

Ce phénomène n'est pas évalué sur le site où se trouvent pourtant des espèces comme l'Oedicnème criard, l'Alouette lulu ou de nombreux rapaces, alors que les éoliennes auront vraisemblablement un rôle perturbant sur l'ensemble de l'avifaune locale.



## Conclusions :

- Eu égard à la faiblesse des méthodes employées et de la pression de terrain, aux observations que nous avons réalisées en seulement 3 heures le 11 juin, à la diversité des habitats rencontrés, aux conclusions faussées auxquelles arrivent l'étude d'impact, nous demandons la réalisation d'une contre-expertise ornithologique de terrain au moins sur la période de nidification et postnuptiale cette dernière ayant été ignorée dans l'étude. Cette contre-expertise devra se donner les moyens de conduire une étude sur l'influence du parc (mortalité et perturbation) post-installation ce qui est impossible avec l'étude actuelle (cf. recommandations de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).
- Nous demandons la réalisation d'une étude faune, flore et habitat qui aurait dû être conduite sur le site, ainsi que l'étude des effets corridors et des déplacements d'oiseaux à moyenne distance (rayon de 10-15 km autour du parc).
- Nous demandons qu'un calendrier et qu'un déroulement clair des travaux soient prévus et évitent les périodes de nidification (mars à juin au minimum).
- Nous demandons que le tracé des lignes électriques enterrées soient établies formellement sur carte et que son impact éventuel soit étudié.
- Nous demandons l'abandon de l'éolienne E4 située immédiatement à proximité du bois des Grandes Souches, en raison des risques de mortalité et des perturbations qu'elle va engendrer sur l'avifaune locale et environnante.
- Enfin, nous nous interrogeons sur la viabilité économique du parc étant donné la faiblesse des vitesses de vent moyens relevés à 5,92 m/s, alors que la rentabilité serait atteinte pour des vents de 6,2 à 6,5 m/s en moyenne. Cette différence est loin d'être négligeable puisque la puissance d'une éolienne est fonction de la vitesse du vent au cube.

Nous tenant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos distinguées salutations.

Pour le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres  
Xavier FICHET

